

## AVIS DE VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Lise FORTIN, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Manicouagan, corporation municipale légalement constituée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q. c. A-19.1), ayant son siège social au 768, rue Bossé à Baie-Comeau (Québec), G5C 1L6, que l'immeuble ci-après désigné n'ayant pu être vendu lors de l'enchère publique le 13 juin 2024, sera remis en vente à l'enchère publique, conformément au Code municipal du Québec (R.L.R.Q. ch. c-27.1), articles 1022 et ss., dans la salle des délibérations, au siège social de ladite municipalité régionale de comté, le jeudi 20 juin 2024 à huit heures de l'avant-midi (8h00 A.M.) pour défaut de paiement de taxes, plus les frais encourus et pénalités s'il y a lieu, à moins que lesdites taxes et lesdits frais ne soient réglés avant la vente.

Le prix d'adjudication de cet immeuble sera payable le jour même en argent comptant ou par chèque visé. Le paiement inclut les frais à jour au moment de la vente. L'adjudicataire doit présenter une pièce d'identité avec photo.

Une personne physique qui désire enchérir pour une autre personne doit être munie d'une procuration. Une personne représentant une personne morale doit présenter une résolution l'autorisant à enchérir au nom de celle-ci.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du Code municipal).

NUMÉRO DE DOSSIER ET PROPRIÉTAIRE AU RÔLE	IMMEUBLES CONCERNÉS (Situés dans la circonscription foncière de Saguenay)	TAXES DUES (Les frais encourus s'ajoutent à ces montants)
Dossier 2024-05 Monsieur Gérard Dupéré et Madame Edwina Ouellet Matricule : 4143-17-6904	Lot 4 918 729 du cadastre du Québec, Sans bâtisse dessus construite située sur le chemin Principal, Pointe-aux-Outardes Contenant une superficie de 14 873 m <sup>2</sup> .	Taxes municipales : 350,03 \$ Taxes scolaires : 0,00 \$ Total : 350,03 \$

Donné à Baie-Comeau, ce 17 juin 2024

Lise FORTIN  
Directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité régionale de comté de Manicouagan  
768, rue Bossé  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6  
Téléphone : 418 589-9594